PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE COMITE SYNDICAL Séance du 31 ma

A Belin-Béliet (33) et en visioconférence

Séance du 31 mars 2021 Délibération n°37

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 dite d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19
Vu l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,
Vu le V de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 réactivant le I de l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020
Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins

L'an deux-mille-vingt-et-un, le mercredi 31 mars à 18h00, le Comité syndical s'est réuni à BELIN-BELIET (33) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent.**Date de la convocation : 24 mars 2021

Étaient Présents: M. DEDIEU Vincent portant pouvoir de M. GLEYZE Jean-Luc, Mme HARRIBEY Laurence, M. LAGRAVE Renaud portant pouvoir de Mme BARAT Geneviève, Mme LAMARQUE Gisèle, Mme NADAU Marie-Françoise portant pouvoir de M. TAUZIN Arnaud, Mme NAYACH Laure, M. THIERRY Nicolas, M. GILLÉ Hervé, Mme PIQUEMAL Sophie, M. DUDON Alain, Mme VALIORGUE Magali portant pouvoir de M. COUTIERE Dominique, M. BOUFFIN Yann, M. FORET Thierry portant pouvoirs de M. TULARS Bernard et de Mme TOSTAIN Emmanuelle, M. MARTINEZ Manuel, Mme ARDOUIN Aimée, Mme DESMOULIN Karine portant pouvoirs de M. DELUGA François et de Mme LE YONDRE Nathalie, M. PAIN Cédric, M. DUNOGUES Yves, M. ICHARD Vincent, M. LANUSSE Denis, Mme MESPLES Olga, M. SORE Serge portant pouvoir de Mme BREQUE Claudie, Mme TAPIN Maylis.

Absents excusés (pouvoirs): Mme BARAT Geneviève ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. TAUZIN Arnaud ayant donné pouvoir à Mme NADAU Marie-Françoise, M. GLEYZE Jean-Luc ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, Mme BREQUE Claudie ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. TULARS Bernard ayant donné pouvoir à M. FORET Thierry, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, Mme TOSTAIN Emmanuelle ayant donné pouvoir à M. FORET Thierry.

Absents: M. CARRERE Paul (excusé), M. PAPADATO Patrick (excusé), M. LASSALLE Jean-Claude (excusé), M. DECLERCQ Cyrille

Absents: M. CARRERE Paul (excusé), M. PAPADATO Patrick (excusé), M. LASSALLE Jean-Claude (excusé), M. DECLERCQ Cyrille (excusé), M. BLANC SIMON Jean-Luc (excusé), Mme BRUN Yveline, Mme VEILLARD Carole, M. SAINTORENS Denis, M. SARTRE Philippe.

RESSOURCES HUMAINES:

DELIBERATION ANNUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE - ECOMUSEE

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 - I - 2° DE LA LOI N°84-53 DU 26/01/1984)

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article $3 - 1 - 2^{\circ}$;

Considérant qu'en prévision de la saison d'ouverture de l'écomusée de Marquèze, il est nécessaire de renforcer les services d'animation sur le quartier, d'accueil au train et au Pavillon, des expositions, du guichet, de la boutique et autres services opérationnels sur une période comprise entre le 15 avril au 31 octobre, en vue de sa préparation et jusqu'à sa fermeture, y compris pour les différentes opérations de nettoyage et rangement :

Besoins estimés:

SUR LE BUDGET PRINCIPAL

- au maximum 89 mois sur des emplois à temps complet dans un grade relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions de
- Médiateur/médiatrice/guides
- Chef de train
- Agent technique polyvalent

Accusé de réception en préfecture 033-253301402-20210331-37-2021-DE Date de télétransmission : 06/04/2021 Date de réception préfecture : 06/04/2021

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE

COMITE SYNDICAL

A Belin-Béliet (33) et en visioconférence

Séance du 31 mars 2021 Délibération n°37

- Agent d'entretien
- Vendeurs/vendeuses
- Guichetier/guichetière
- Agent de réservations
- Agent sécurité
- Bouvier/bouvière
- Berger/bergère
- Référent(e) associations et partenaires
 - au maximum 12 mois sur des emplois à temps complet dans un grade relevant de la catégorie B, pour exercer les fonctions de :
- Chargé(e) de communication
- Chargé(e) des animations
 - au maximum 2 mois sur des emplois <u>à temps non complet</u> à raison de 28/35^{èmes}, dans un grade relevant de la catégorie hiérarchique C, pour exercer les fonctions de :
- Médiateur/médiatrice/guide

SUR LE BUDGET ANNEXE « ACTIVITES COMMERCIALES »

- au maximum 37 mois sur des emplois à temps complet dans un grade de référence de catégorie C, pour exercer les fonctions de :
- Boulanger/ère-animateur/trice
- Serveur/euse-animateur/trice
- Vendeur/euse-animateur/trice
 - au maximum 6 mois sur des emplois à temps complet dans un grade de référence de catégorie B, pour exercer les fonctions de :
- Chargé(e) des activités commerciales

SYNTHESE

	Jany	Févr	Mors	AVI	Mai	Juin	-	Suil	Août	Sept	Oct
CDD saisonniers catC (mois)						5	15	24	27	16	
CDD saisonniers cat8 (mois)					1	1	2	2	2	2	
CDD salsonnier entC 8A4 (mois)						1	8	10	10	8	
TOO salsonning eath BA4 (mais)					,	1	1	1	1	1	

Condition de rémunération

MARQUEZE – Catégorie d'emploi	IB	IM
Saisonniers (médiateurs, agent technique, agent d'entretien, guichetier, berger, bouvier, sécurité), y compris pour les activités commerciales (boulanger, serveur, vendeur)	356	332 (équivale nt smic)
Guides et saisonniers (médiateurs, agent technique, agent d'entretien, guichetier, berger, bouvier) avec + de 3 ans d'expérience, y compris pour les activités commerciales (boulanger, serveur, vendeur)		340

Accusé de réception en préfecture 033-253301402-20210331-37-2021-DE Date de télétransmission : 06/04/2021 Date de réception préfecture : 06/04/2021

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE COMITE SYNDICAL Séance du 31 ma

A Belin-Béliet (33) et en visioconférence

Séance du 31 mars 2021 Délibération n°37

Guides et saisonniers (médiateurs, agent technique, agent d'entretien, guichetier, berger, bouvier) avec + de 6 ans d'expérience, y compris pour les activités commerciales (boulanger, serveur, vendeur)	389	356
Guides et saisonniers (médiateurs, agent technique, agent d'entretien, guichetier, berger, bouvier) avec + de 9 ans d'expérience, y compris pour les activités commerciales (boulanger, serveur, vendeur)	405	366
Médiateurs culturels, référent associations/partenaires et agent de réservation	424	377
Chargé des activités commerciales	478	415
Chargé des animations	478	415
Chargé de communication	415	369

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :

- D'AUTORISER le Président à recruter ces agents contractuels, pour faire face à ces besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité à l'Ecomusée, en application de l'article 3 I 2° de la loi n°84-53 précitée, selon le besoin estimé, pour une période de 6 mois maximum par agent.
- D'INSCRIRE les crédits correspondants aux budgets 2021.
- D'AUTORISER le Président à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,

à Belin-Béliet, le 1er avril 2021

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte